

Rapport Moral

L'année 2016 ainsi que le début de l'année 2017 ont eu pour objectif de poursuivre le travail entrepris en 2015 par l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence. Tant pour la continuité des actions, que pour le maintien de la place de l'ASR. La participation active et dynamique aux réunions de travail est restée une priorité. Nous avons pu représenter l'ASR en tant qu'acteur à part entière du domaine « Milieux Aquatiques », comme par exemple les réunions concernant la nouvelle cartographie des cours d'eau. L'association a pu dans ce cadre porter la parole des riverains mais également définir et juger les propositions de classement au regard de nos territoires de riveraineté. Cette dynamique a également été portée lors des réunions de travail pour la révision du SAGE Huisne définissant les futures grandes orientations sur le domaine de l'Eau en lien avec les problématiques locales.

Nous avons par-ailleurs maintenu et renforcé notre travail de vulgarisation des actions de l'ASR sur le territoire avec des publications dans la presse, locale et spécialisée, de travaux gérés par l'Association dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques mais également lors de nos actions d'assistance auprès des riverains. Une valorisation de notre travail et de notre implication également présente dans les outils de communications communaux tels que les bulletins annuels et hebdomadaires.

Ce travail de conseil et d'assistance a été une fois de plus au cœur de la vie de la structure. Un soutien tout d'abord auprès des propriétaires riverains de toutes parts ainsi que ceux concernés par l'obligation de mise en conformité de leurs ouvrages au regard du L214-17 sur les linéaires du Montreteau et du Rosay Est, secteur de la Ferté Bernard. Un soutien technique et administratif engagé sur tout le bassin et sur tous les domaines de compétences de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Entretien de la végétation, travaux sur les berges ou sur la continuité, manœuvre d'ouvrage, ...).

Par ce fort investissement local, cette année écoulée a permis de voir aboutir des projets hors programme de plus ou moins grandes ampleurs. Les travaux de reméandrage sur la commune de Beaufay, la mise en place d'un ouvrage de franchissement en limite de deux communes sur le Loudon, l'aide à la décision pour la commune de Champagné au regard de son barrage sur l'Huisne, autant de projets aboutis et entrepris sur le territoire de l'ASR. Cette année 2016/2017 a également permis d'exécuter des travaux, sous-assistance de l'ASR, sur le linéaire de la Chéronne sur la commune de Tuffé. Un projet communal important où l'ASRHVP a pu mettre à profit ses connaissances en termes d'acteurs et de technicité avec le regard de « riverain » afin de concrétiser un projet dans un cadre économique et environnemental viable.

L'Association a également renforcé son soutien envers la démarche d'élus de communes pour faire respecter les obligations d'entretien et permettre aux riverains de leur secteur d'obtenir les conseils et les limites des actions liées à l'entretien régulier, pour rappel obligatoire et à charge du riverain.

Au-delà de ces actions, l'Association a maintenu sa dynamique dans l'exécution du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les secteurs de la Vive Parence et du Montreteau par la mise en place d'abreuvoirs, précédé du passage d'un sourcier, la coupe de la végétation déperissante et la gestion des embâcles mais également des projets de continuité et la restauration du lit du cours d'eau. Nous avons par la suite réalisé les prospections sur le secteur médian du bassin, Chéronne, Jousse & Queune, et entamé l'exécution de la deuxième tranche du contrat, sur les secteurs du Loudon, pour la restauration du lit et des berges, et de la Queune pour la restauration de la continuité sur les petits ouvrages transversaux.

¹ GEMA – Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques

² GEMAPI - Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques & Protection des Inondations

³ CTMA – Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Un travail conséquent de nos techniciennes sur le terrain sans oublier la gestion administrative de la structure et la mise à jour constante du fichier riverain. Une implication forte sur le terrain toujours accompagnées par les représentants syndicaux des secteurs concernés. Une participation de vos représentants toujours plus dynamique, que ce soit lors des réunions syndicales de l'ASRHVP ou des commissions travaux avec une volonté commune de défense des riverains et pour la mise en place d'actions réalistes et objectives sur le territoire.

Une dynamique montante et effective que nous ne voulons pas voir s'essouffler, c'est pourquoi nous avons abordé cette année les dossiers d'avenir de l'ASRHVP. Un avenir incertain en termes d'action au regard de la Loi NOTRe et du transfert des compétences GEMAPI. Nous avons donc demandé la rédaction d'un arrêté modificatif pour continuer d'œuvrer au-delà du 1^{er} janvier 2018 sur les thématiques milieux aquatiques, dans le respect du CTMA et pour son aboutissement. Accompagnée et soutenue par les services de l'Etat, l'ASRHVP a concrétisé ce travail et a mobilisé tous ses moyens pour permettre d'être identifiée comme un acteur à part entière et ainsi être intégrée dans le projet futur de réorganisation territoriale. Un travail collectif, à l'échelle du bassin versant de l'Huisne en Sarthe, qui débute et pour lequel l'ASRHVP porte et portera une attention particulière et restera force de proposition pour le maintien de la place des riverains et une gestion objective des compétences GEMA sur le territoire.

Merci de votre attention.

Le Président, Régis Bourneuf